

---

## **Fiche d'information sur la vaccination destinée aux parents des enfants scolarisés en collège ou en lycée**

La France est confrontée à une pandémie grippale due à un virus de la famille A/H1N1 mais qui est un nouveau virus.

### **I - COMMENT SE PROPAGE LA NOUVELLE GRIPPE A(H1N1)2009 ?**

Les modes de transmission du virus A(H1N1)2009 sont les mêmes que ceux des virus responsables de la grippe saisonnière :

- dissémination aérienne essentiellement (toux, éternuement ou postillons) ;
- contact direct avec une personne infectée (embrassade, poignée de mains) ;
- contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade

### **II - LES SIGNES CLINIQUES**

Les symptômes de la grippe due au virus A(H1N1)2009 sont comparables à ceux de la grippe saisonnière : début brutal, fièvre supérieure à 38°C ou courbature ou fatigue et douleurs musculaires, toux ou difficulté à respirer. Des formes moins typiques ou des formes graves peuvent être observées.

Si votre enfant présente ces signes, il doit consulter le médecin qui le suit.

### **III - POURQUOI FAIRE VACCINER VOTRE ENFANT CONTRE LA GRIPPE A(H1N1)2009 ?**

Les mesures d'hygiène sont une première barrière à la contagion (hygiène des mains, isolement, distance de sécurité, port de masque...).

La vaccination est cependant la mesure médicale la plus efficace pour protéger durablement votre enfant contre la maladie. Elle permet aussi :

- de réduire la circulation du virus dans la population ;
- de limiter le nombre de cas ;
- de diminuer le nombre de complications chez les personnes grippées.

Cette vaccination **n'est pas obligatoire mais est fortement conseillée**. Elle est proposée uniquement avec des vaccins ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM), dans les mêmes conditions de sécurité que celles appliquées pour l'utilisation des autres vaccins. Les études cliniques et l'évaluation de ces vaccins ont été réalisées conformément aux exigences habituelles requises pour les médicaments et les vaccins.

### **IV - LA VACCINATION EN PRATIQUE**

Des séances de vaccination seront organisées dans les collèges et lycées.

Au préalable, le directeur de l'établissement vous communiquera, par l'intermédiaire de votre enfant, un formulaire de consentement et une fiche médicale individuelle.

Le formulaire de consentement vous permet d'autoriser ou de refuser la vaccination de votre enfant. **Celui-ci ne sera vacciné qu'avec votre accord**. Quelle que soit votre décision, le formulaire de consentement devra être retourné, dûment rempli et signé, au directeur de l'établissement où est scolarisé votre enfant, avant la vaccination.

Si vous souhaitez faire vacciner votre enfant, vous remplirez également la fiche médicale individuelle, en veillant à répondre le plus précisément possible à toutes les questions. Le jour de la séance de vaccination, vous remettrez cette fiche à votre enfant, ainsi que, dans la mesure du possible, son carnet de santé, afin qu'il les présente au médecin de l'équipe de vaccination.

Le médecin de l'équipe de vaccination, après avoir vérifié votre consentement, analysera, en présence de votre enfant, la fiche médicale individuelle ainsi que son carnet de santé. Il prescrira la vaccination, en précisant la dose adaptée à l'âge de l'enfant, ou vous informera des raisons du report de la vaccination ou d'une contre-indication définitive.

Le médecin ou l'infirmier(e) lui administrera le vaccin sur la base des recommandations officielles, dans le muscle deltoïde (dans le haut du bras). Selon l'avis des autorités de santé, un rappel pourra éventuellement lui être administré, après un intervalle d'au moins trois semaines.

Cas particulier : si votre enfant est majeur, c'est à lui de décider s'il souhaite ou non se faire vacciner. Il informera le directeur de l'établissement de sa décision de se faire ou non vacciner afin que celui-ci puisse organiser les séances de vaccination.

## **V - LES CONTRE INDICATIONS**

### **=> Contre indications temporaires entraînant le report de la vaccination :**

- Si votre enfant a une infection ou présente une température supérieure à 38°C, sa vaccination sera reportée de quelques jours (comme pour tous les vaccins). Une infection bénigne comme un rhume n'est pas une contre-indication.
- Si votre enfant a été vacciné depuis moins de 3 semaines contre la grippe saisonnière, sa vaccination sera reportée de quelques jours également, pour respecter ce délai minimal.

### **=> Contre-indications absolues ou définitives**

- allergie aux protéines aviaires (œuf, viande de poulet, ovalbumine) : cette allergie nécessite l'administration d'un vaccin spécifique. Le médecin vous proposera de faire vacciner votre enfant dans l'établissement de santé qui en dispose.
- allergie à l'un des constituants du vaccin : ils sont listés à la fin des notices de chaque vaccin et disponibles sur le site de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (<http://www.afssaps.sante.fr>)

Si vous n'êtes pas certain du diagnostic d'allergie, parlez-en au médecin qui suit votre enfant avant de donner votre consentement.

Le médecin en charge de la vaccination recherchera, systématiquement, les contre-indications avant de pratiquer l'injection du vaccin.

### **Les compléments d'informations sont accessible sur :**

Le site du ministère de la santé et des sports :  
<http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe>

Le site de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé :  
<http://www.afssaps.sante.fr>

Le site de l'institut de veille sanitaire :  
<http://www.invs.sante.fr>